

# MAIRIE DE LE BOULOU

## CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025 – 02

Séance du 11 mars à 18h00

**PRÉSENTS** : François COMES Maire, Jean-Claude FAUCON 1<sup>er</sup> adjoint, Rolande LOIGEROT 2<sup>ème</sup> adjointe, Hervé CAZENOVE 3<sup>ème</sup> adjoint, Aline MOSSÉ 4<sup>ème</sup> adjointe, Carlos GREZES 5<sup>ème</sup> adjoint, Robert DUGNAC 7<sup>ème</sup> adjoint, Caroline ROCAS 8<sup>ème</sup> adjointe, Catherine PEYTAVI, Pierre VERCLYtte, Patrick CORBIN, Alain VIGNES, Micheline SAINT-GERAND, Véronique NALLEt-GANDOU, Sylvaine RICCIARDI-BRAEM, Patrick FRANCES, Stéphane GRAU, Dominique NOËL, Jean-Marc PACULL, Alain GRANAT

**ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION** : Stéphanie PUIGBERT à Caroline ROCAS, Claude MARCELO à François COMES, Uriel BASMAN à Rolande LOIGEROT, Nadège HOFFMANN à Aline MOSSÉ, Anne LECLERCQ à Sylvaine RICCIARDI-BRAEM, Jean-Christophe BOUSQUET à Stéphane GRAU, Florent GALLIEZ à Patrick FRANCES, Rose-Marie QUINTANA à Robert DUGNAC

**ABSENTE EXCUSÉE** : Claudine MARCEROU

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Aline MOSSÉ

Les conseillers présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

---

### **Intervention de Monsieur François COMES**

Au niveau du secrétariat de séance, je fais appel à candidature et vous propose Madame Aline MOSSÉ Y-a-t'il un autre candidat ?

**Madame Aline MOSSÉ est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.**

Je vous propose comme auxiliaires de séance, Monsieur Guillaume BENHAIEM, directeur général des services, Madame Alexandra GOUZY pour le suivi de la retransmission, Monsieur Jérôme LUCENA pour la partie technique, Madame Véronique MOUNIER pour la partie secrétariat.

Avez-vous des questions particulières concernant le procès-verbal du conseil municipal du 4 février dernier ?

### Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

J'avais posé la question au niveau du bail de la gendarmerie pour savoir quand arrivait son terme, et s'il avait été renouvelé durant votre mandat ? Avez-vous les éléments de réponse ?

### Intervention de Monsieur François COMES

On doit rencontrer la gendarmerie très prochainement. Pour le moment le mandat est maintenu. Les derniers loyers ont été payés. Le bail doit se renouveler pour les années à venir.

### Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

En fait, ma question était liée à l'engagement que l'on prenait et le mandat qu'on lançait avec la SPL pour la rénovation. Compte tenu que l'on engageait 778 000 €, est-ce que vous étiez en capacité d'ores et déjà, en fonction de l'état du bail, voir s'il arrivait à son terme avant que l'on engage les travaux. Dans ce cas-là, on pouvait entrer en négociations avec la gendarmerie du Boulou, et possiblement augmenter les loyers.

### Intervention de Monsieur François COMES

Vous avez raison, c'est ce qu'on a aussi déjà évoqué en interne déjà. Et il faut savoir qu'on a une prochaine réunion avec la SPL. On a pu rencontrer le Major VIRICEL pas plus tard qu'hier, et la personne des affaires immobilières de la gendarmerie devait nous appeler. Normalement on devrait rencontrer cette personne des affaires immobilières.

### Intervention de Monsieur Guillaume BENHAIEM (auxiliaire de séance)

Excusez-moi, je suis passé au travers de de votre question. Je ne l'ai pas traité, je vous fais un retour dans la semaine.

### Intervention de Monsieur François COMES

Nous allons passer à l'ordre du jour.

## 1 – MODIFICATION DES STATUS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VALLESPIR AVEC EFFET AU

1<sup>er</sup> JANVIER 2025

### Intervention de Monsieur François COMES

Vous avez tous reçu ce document avec cette modification des statuts pour procéder à une mise à jour au regard des ajustements réglementaires.

### Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Moi j'ai une question un peu technique, au départ, on avait parlé non pas d'un service public administratif, mais d'un service public industriel et commercial, c'est à dire un SPIC au lieu d'un SPA. Pourquoi il y a eu ce changement, est ce que c'est une obligation légale ?

On ne parle pas du cinéma ? On n'est pas dans l'ordre des documents ?

### Intervention de Monsieur François COMES

Je parle sur la partie modification des statuts de la Communauté de communes avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

### Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Je vous poserais la question au moment voulu.

### **Intervention de Monsieur François COMES**

Je ne sais pas s'il y a des questions particulières par rapport à ce qui a été déjà défini, et qui était déjà plus ou moins en application.

### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Je voulais revenir sur le rapport et sur la partie 3, notamment la gestion du milieu aquatique et prévention des inondations. On abordera la question de la piscine un petit peu plus tard, mais il apparaît quand même que sur cette convention qui a été déjà validée en communauté de communes et par la commune de Céret, il était déjà fait état de d'une compétence nouvelle en matière de gestion des milieux aquatiques, donc en matière de piscine intercommunale. Donc voilà, je voulais dire que le débat n'était pas d'hier, ni d'avant-hier, mais qu'il était depuis là depuis plusieurs années, preuve en est dans les modifications des statuts.

### **Intervention de Monsieur François COMES**

Je pense que la piscine est un sujet autre. On sera effectivement dans tout ce qui est lié au système d'inondation et des montées d'eau comme ça cela s'est passé il n'y a pas très longtemps.

### **Intervention de Monsieur Carlos GREZES**

J'avais posé la question à Monsieur COSTE en conseil communautaire de décembre, et il m'avait dit qu'au niveau de la piscine, rien n'était acté, qu'on allait en débattre. C'était juste pour apporter cette précision.

### **Intervention de Monsieur Guillaume BENHAIEM (auxiliaire de séance)**

Si vous permettez, juste une précision. La compétence obligatoire « gestion des milieux aquatiques et protection des inondations », qu'on appelle plus communément « la gémapi », relève du code de l'environnement et n'a absolument pas attrait malgré son nom trompeur dans lequel il y a aquatique, n'a pas du tout attrait aux équipements de piscine. Donc le sujet de « la gémapi », c'est la gestion des milieux aquatiques au titre de la prévention et de la préservation de la biodiversité. Et l'aspect PI, c'est la protection des innovations. Donc il fait partie du bloc de compétences aujourd'hui obligatoire pour les intercommunalités. Et au niveau de la piscine, c'est effectivement dans les compétences facultatives que vous allez la retrouver construction, réalisation, fonctionnement des équipements culturels et sportifs à l'intérieur desquels définis par l'intérêt communautaire, voilà.

### **Intervention de Monsieur François COMES**

Si vous n'avez pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote

Le conseil municipal **DECIDE PAR 27 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION (Rose-Marie QUINTANA)** la modification des statuts de la communauté de communes du Vallespir avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2025

## **2 – COMPOSITION DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DIRECTE DU SERVICE PUBLIC ADMINISTRATIF « LE MAJESTIC, LA FABRIQUE DU SPECTACLE VIVANT »**

### **Intervention de Monsieur François COMES**

Il y a une nécessité d'établir une commission de cette régie. Sur les 8 membres qui doivent être en charge de l'animation, il y avait Carlos GREZES, Aline MOSSÉ, Patrick CORBIN, Véronique NALLET-GANDOU, et Jean-Claude FAUCON.

Voilà il nous reste 3 personnes à nommer. Il serait peut-être envisageable d'en nommer un par groupe, si vous êtes d'accord. Monsieur Alain GRANAT, voulez-vous en faire partie ? Pas vraiment d'accord. Est-ce que Madame Rose-Marie QUINTANA serait d'accord pour en faire partie ?

Qui souhaite être candidats ?

### Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

C'est compliqué de demander aux absents. Surtout que Madame QUINTANA représente un groupe à elle toute seule.

Je propose pour mon équipe « ensemble, continuons la dynamique » Sylvaine RICCIARDI-BRAEM, qui était au comité de pilotage, cela me paraît cohérent.

### Intervention de Monsieur François COMES

Il en faut encore deux. Donc, on laisse un poste vacant. Y a-t-il un autre candidat ?

### Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Oui, Stéphane GRAU.

### Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Voilà, c'était revenir à la question un qui était relative ou un service public industriel ou un service public administratif. Pourquoi avez-vous fait le choix de l'administratif ? Je pense que vous en avez parlé en commission.

### Intervention de Monsieur Guillaume BENHAIEM (auxiliaire de séance)

Il y a quelques séances, on avait exposé les saisons 1, 2 et 3 de la nature juridique de ce service public, parce qu'il effectivement, naïvement, et c'était le premier point à l'ordre du jour qu'on avait inscrit. J'étais plutôt parti sur un service public industriel et commercial avec assujetti à la TVA assujetti à l'IS, et il s'est avéré que le sujet n'était pas aussi tranché et d'un point de vue juridique et d'un point de vue organisationnel. On a donc demandé l'avis à la DDFIP, donc au service de gestion comptable de Céret et à la DGCL qui nous a indiqué que le mode de fonctionnement de ces cinémas de proximité était un service public administratif. C'est pour cela qu'on est parti et qu'on a changé notre fusil d'épaule puisqu'on a été conseillé, on l'a fait vérifier par la DGCL à ce niveau-là. Donc effectivement c'est un service public administratif doté de la simple autonomie financière, ça veut dire qu'il a son compte de trésorerie, il sera assujetti à la TVA, donc il est géré hors taxe et assujetti à la TVA s'il dépasse les seuils de TVA. Et on a obligation et c'est pour cela que dans l'ordre du jour, vous avez aussi le transfert d'actifs, puisqu'à partir du moment où il est doté de la simple autonomie financière, on sera obligé de lui transférer le patrimoine du cinéma pour avoir une transparence complète sur la gestion de ce service public.

### Intervention de Monsieur François COMES

Voilà, c'est très technique tout ça. Mais c'est indispensable aussi de d'avoir des réponses là-dessus.

### Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Vendredi en réunion, vous nous avez dit que vous étiez en train de travailler sur le changement de destination de de l'immeuble pour éviter de payer la taxe foncière. Est-ce que ça a pu être avancé ou pas ?

### Intervention de Monsieur Guillaume BENHAIEM (auxiliaire de séance)

Il ne s'agit pas pour la commune de s'exonérer de ses obligations fiscales. Il s'agit simplement de s'assurer que la destination de ce bien correspond bien à son utilité, qui n'est pas une utilité assujettie pour les collectivités à la taxe foncière. Donc effectivement, la démarche est effectivement en cours et les services sont en train de s'en occuper pour que justement on ne soit pas assujetti parce que ça ne correspond pas à la destination du bien.

### Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Pour ladite exonération des conditions, je connais un petit peu le sujet, une des conditions c'est justement affecter un service public. Donc, si on démontre ne serait-ce que par la création de la société publique administrative et de son usage, il n'y aura aucune difficulté à mon avis.

#### **Intervention de Monsieur Guillaume BENHAIEM (auxiliaire de séance)**

Oui, je partage sous réserve que l'on fasse le contrôle d'usage d'un point de vue juridique. Oui, je partage l'analyse également pour l'ensemble. Après, il y a une particularité qu'il faut avoir en tête, c'est en principe les collectivités sont exonérées de l'imposition sur la taxe foncière pour tous leurs biens non productifs de revenus. Donc voilà, c'est la nuance qu'il faut vérifier pour s'assurer qu'on ne sera pas assujetti à la taxe foncière.

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Une fois de plus, totalement d'accord. Preuve en est, les bâtiments municipaux, dont certains vont être mis à la vente à mon grand désarroi, sont exonérés de taxes foncières parce qu'affectés à des associations, donc à des activités associatives non productives de revenus. Donc ça veut dire que l'on n'a pas de charge en matière de taxes foncières sur ces bâtiments. Donc, ça va dans le sens d'une volonté de conserver notre patrimoine immobilier.

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

Donc je reviens quand même à la composition du Conseil d'exploitation, on va passer au vote si vous voulez bien.

Le conseil municipal **DECIDE PAR 27 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION (Rose-Marie QUINTANA)** la composition du conseil d'exploitation de la régie du service public administratif « Le Majestic, la fabrique du spectacle vivant »

### **3 – BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE PUBLIC ADMINISTRATIF « LE MAJESTIC, LA FABRIQUE DU SPECTACLE VIVANT »**

#### **Intervention de Madame Aline MOSSÉ**

L'acquisition du Majestic s'est faite comme tout le monde le sait au 1<sup>er</sup> janvier et il est donc nécessaire d'établir un premier budget primitif afin d'avoir les prévisions des recettes et des dépenses qui nécessiteront sans doute d'être modulées au cours d'exercice. L'objectif est de permettre aux services de disposer d'un budget avant de pouvoir démarrer son activité. Il est enfin à noter que bon nombre de charges de gestion prévues constituent des charges déjà portées par le budget général et qui viendront donc en baisse lors du budget supplémentaire.

Pour la **section d'exploitation**, on a prévu un budget de l'ordre de 55 500 €.

#### **En dépenses**

*Au chapitre 011, les charges à caractère général* pour un montant de 26 000 € dont notamment 11 500 € liés à la diffusion des films, 5 000 € de fournitures liées aux prévisions des travaux en régie et du pilotage de la diffusion depuis le rez-de-chaussée, et l'aménagement toujours au rez-de-chaussée des bureaux de la direction culture, sport, festivités, et 3 900 € correspondant à des coûts déjà pris en charge par le budget général, à savoir le chauffage, l'éclairage, etc...

*Le chapitre 012, les charges de personnel*, est proposé à hauteur de 29 500 € qui représentent la refacturation par le budget général du temps d'activité consacré à la régie par les agents municipaux et 5 000 € estimés au titre de la masse salariale nécessaire aux travaux en régie prévus.

#### **En recettes**

*Au chapitre 70, les produits de service du domaine et ventes diverses proposés à hauteur de 12 000 € dont 10 000 € au titre de la billetterie, et 2 000 € au titre des tarifs d'autres redevances d'occupation des différents espaces.*

*Au chapitre 042 les opérations d'ordre entre sections sont proposées à hauteur de 10 000 € au titre de la provision de la prévision des travaux en régie qui sont aussi prévues en dépenses.*

Au chapitre 74, dotations et participations est proposée à hauteur de 33 500 € au titre de la prévision de la subvention d'équilibre total dont il est à rappeler que le loyer versé par la commune était de l'ordre de 18 000 €, que l'on n'a plus, ce qui baisse un peu cette subvention d'équilibre.

Au final, cette section d'exploitation se veut prudente pour ce nouveau service qui va être exploité en régie et dont les échanges en commission l'estimaient aux alentours de 40 à 50 000 € par an. Donc là on prévoit un peu plus.

**Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Je n'étais pas à la Commission mais là c'est une réunion publique et il est important de clarifier certaines choses. En matière de recettes, vous estimez à 10 000 € les recettes d'exploitation sur la seule année 2025. Vous êtes partis de quoi pour estimer ce montant ?

**Intervention de Madame Aline MOSSÉ**

On a mis les prestations d'achat de films, et c'est en fait 50 % de l'achat.

**Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Je vous parle des recettes, pas les charges. Pour les charges, on est d'accord que lorsque on prend un film il y a une part non négligeable que l'on donne au CNC. Mais pour les recettes vous avez tablé sur combien d'entrées finalement ?

**Intervention de Madame Aline MOSSÉ**

On a tablé sur environ 1 500 entrées à l'année, à savoir une séance par semaine.

**Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

D'accord, donc c'est une séance par semaine avec une moyenne d'entrée.

**Intervention de Madame Aline MOSSÉ**

Je l'avais calculé autrement

**Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Comment vous l'avez calculé vous ?

**Intervention de Madame Aline MOSSÉ**

Moi, j'avais calculé sur environ 1 500 entrées sur l'année, en espérant 50 places à peu près par personne et par séance. Et ça ferait 28 séances à l'année. Après c'est vrai que l'on ne sait pas comment cela va tourner pour l'instant.

**Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

C'était une question sans polémique. Quand on monte un prévisionnel la première année, où on regarde ce qui se fait ailleurs, ou on estime...

**Intervention de Madame Aline MOSSÉ**

Le cinéma a une capacité de 130 places. Donc 50 places par séance cela doit être faisable. J'espère qu'il n'y aura pas 10 personnes par séance. Ce serait dommage.

**Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Non ce n'est pas le cas. Il y a des séances où le cinéma est plein.

Pour revenir aux dépenses d'investissement, vous faites référence à des aménagements de bureaux. Pouvez-vous nous en dire plus ?

**Intervention de Madame Aline MOSSÉ**

Ça serait pour installer la direction du pôle culture, sport, festivités.

**Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Donc vous allez délocaliser ce service pour l'installer là-bas seul ?

Pourquoi ne pas l'installer dans les locaux vides de l'office du tourisme qui est en plein cœur de ville, qui permettrait d'avoir la police municipale à côté, ce serait beaucoup plus cohérent. Nous ne sommes pas obligés de les mettre sur le lieu même de l'exploitation, sachant que le studio on aurait pu en faire un autre usage, et il y avait zéro frais.

**Intervention de Monsieur François COMES**

On cherchera peut-être à faire des locations pour rentrer un peu d'argent.

**Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Vous ne pouvez pas le louer, si l'appartement est occupé Monsieur le Maire

**Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Avez-vous réfléchi à la possibilité de le mettre à l'office du tourisme où nous avons nos locaux neufs vides qui ne servent à rien, avec une cohérence en centre-ville beaucoup plus intéressante qu'excentrée comme le cinéma ? Personnellement, c'est ce que j'aurais fait.

**Intervention de Monsieur François COMES**

C'est vrai que l'office du tourisme utilise quand même tous les bureaux qui sont au-dessus. Et je sais qu'il y a la directrice de l'office du tourisme qui y va souvent.

**Intervention de Monsieur Stéphane GRAU**

Si on fait allusion aux locaux de l'office de tourisme, c'est parce qu'en fait on fait référence à une convention qui a été faite lors du transfert, avec une présentation d'un plan du bâtiment avec une affectation de l'ensemble des locaux où étaient référencés le rez-de-chaussée du bâtiment, et il me semble un bureau au dernier étage de l'office qui était référencé « Mairie ». Et ça c'était compris au moment du transfert de la compétence, donc ce serait retrouver un peu l'usage des locaux qui nous appartiennent.

**Intervention de Madame Aline MOSSÉ**

Apparemment, l'office du tourisme nous a dit quand même qu'elle avait l'usage de ces locaux

**Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Attendez, c'est important, l'office du tourisme vous a dit qu'elle avait l'usage de ces locaux. Il y a une convention qui laisse à la disposition de la mairie ces locaux qui sont à nous. Voilà, c'est aussi simple que ça.

**Intervention de Monsieur François COMES**

On peut le regarder, mais c'est l'intérêt aussi de mettre ce pôle au cinéma, c'est aussi de remettre un peu de vie dans le secteur du cinéma.

### **Intervention de Madame Aline MOSSÉ**

La section d'investissement est proposée en équilibre à 19 000 €

#### **En dépenses**

Le chapitre 21 les immobilisations corporelles est proposé à hauteur de 9 000 € afin d'assurer les investissements nécessaires à l'exploitation de la régie.

Le chapitre 040 opérations d'ordre entre sections est proposée à hauteur de 10 000 €, en corrélation au titre des écritures liées aux travaux en régie.

#### **En recettes**

Le chapitre 13 subvention d'investissement est proposé à hauteur de 19 000 € au titre de la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

En conclusion, l'exploitation en régie du Majestic constitue à la fois une première pour l'administration du Boulou et comporte encore de nombreuses incertitudes au titre de ce nouveau métier. Cependant, son principal atout demeure son exploitation en régie qui permet d'en mesurer et d'en contrôler l'activité.

### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Alors s'agissant d'un premier budget, ça va dans le sens de ce que je vous dis, il faut être prudent, et être prudent cela veut dire engager des travaux pour notamment l'appartement que nous avons visité il y a quelques mois et qui nécessite quelques travaux. On peut peut-être éviter d'effectuer des travaux déjà de ce côté-là, ça évitera de gonfler le budget du cinéma la première année, et voir comment cela fonctionne, c'est un principe de prudence. Quant à ma deuxième remarque, lors de la réunion publique pour le cinéma, je crois qu'il a été abordé votre ambition à réaliser des travaux de réhabilitation au niveau de ce bâtiment. Est-ce que c'est exact et quels sont ces travaux ?

### **Intervention de Monsieur François COMES**

Il y aura de la réhabilitation à faire, mais pas tout de suite parce qu'effectivement, il y a quand même des nécessités budgétaires à compléter là-dessus et ce n'est pas simple. Par contre je reviens quand même sur les locaux pour le pôle culture qui devrait se délocaliser là-bas, ce sont des petits travaux de remise à niveau et de rafraîchissement que les services en régie peuvent assurer car ce n'est pas très grand. Je pense que ce sont des petites choses dans un premier temps et après, comme cela remettra quelque chose en fonction dans le complément de ce que veut l'exploitation qui avait au préalable. Et puis tout ça va évoluer bien entendu. Pour les budgets de remise en état d'évolution du cinéma, on attendra encore un petit peu.

### **Intervention de Madame Aline MOSSÉ**

Ce n'est pas prévu, ni sur 2025, ni sur 2026.

### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

L'ouverture pour la première séance est prévue à quelle date ?

### **Intervention de Madame Aline MOSSÉ**

On aimerait début avril.

### **Intervention de Monsieur Carlos GREZES**

On a pris un peu de retard avec l'administration, c'est toujours pareil, on le sait, ce n'est pas évident. On aurait voulu pouvoir ouvrir début avril. On le souhaite maintenant on verra. Je ne peux rien vous promettre pour l'instant. On fait le nécessaire, on fait le tout pour le tout.

### **Intervention de Monsieur Stéphane GRAU**

Cette intervention me gêne, parce que finalement, l'administration a bon dos car lors de la réunion de vendredi, Madame MOSSÉ, dans son préambule, a dit « on s'est quand même mis autour de la table, et on s'est dit que l'on va arrêter de se regarder en chiens de faïence et qu'on va le faire avancer ». Là on parle de vous. En fait, c'est comme dans tous les projets que développe une commune, c'est la volonté des élus au bout d'un moment. Et alors, la dernière fois, c'est le mandat exceptionnel qui était amputé parce qu'il y avait eu la guerre en Ukraine, l'augmentation des matériaux là, maintenant, le cinéma. Comme ça devient un petit enjeu et qu'approchent les échéances électorales, on charge le dos de l'administration. C'était juste reprendre ce qui se faisait au départ en fait.

On est le 11 mars. On vient à peine de définir les membres du comité d'exploitation, ces membres devoir se réunir, voter. On va devoir revoter en conseil municipal le tarif des séances. On va devoir définir une programmation. Voilà, ça ce n'est pas l'administration, là c'est vous là. Si vous nous convoquez début avril pour le premier conseil d'exploitation, ça risque d'être compliqué. Et là l'adminstration n'a rien à voir là-dedans.

### **Intervention de Monsieur François COMES**

Je vais me permettre de défendre pour une fois l'administration, parce que c'est vrai que quelque part on a besoin de ces services, et ils sont en train de nous accompagner sur cette ouverture. Comme cela a été dit, si on peut l'avancer, on l'avancera un petit peu. Mais ça va dépendre bien entendu du retour de ce qu'on doit assurer pour le démarrage de cette campagne cinéma.

### **Intervention de Monsieur Carlos GREZES**

Je me suis mal exprimé, mais malheureusement ce sont surtout les lenteurs administratives. On était parti sur du service public administratif, ce qui n'était pas prévu au départ. Alors il y a tout un calage à faire, et avec les lenteurs on le sait ce n'est pas évident mais ça va se faire, ne vous inquiétez pas, nous y travaillons.

### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Monsieur GREZES, le cinéma, ça fait combien de mois qu'on en parle ? On a on a l'impression que ça fait quelques jours ou quelques dizaines de jours que vous vous êtes mis sur le dossier. L'histoire du SPA du SPIC, d'accord, mais ce n'est que juridique, c'est juste dans le montage du budget.

Pourquoi Stéphane l'a dit et je le rejoins, pourquoi on n'a pas fait une séance avec un tuilage qui est prévu sur l'acte notarié avec Monsieur LAPORTA qui permettait de mettre le pied à l'étrier aux employés intéressés pour assurer la prestation ? Et cela aurait permis de continuer l'activité du cinéma. Est-ce que cela nous demandait énormément d'investissement je ne crois pas.

Je ne crois pas que ce soit l'administration qui soit responsable. Je crois qu'on se réveille trop tard et quand je dis « on » et on subit. On a eu un conseil municipal en décembre. Vous nous aviez dit que le premier mars le cinéma ouvrirait, là on parle d'avril/mai, je trouve dommage.

### **Intervention de Monsieur François COMES**

On va partir sur l'idée que ça va se mettre en œuvre. Dès que c'est lancé, on communiquera bien évidemment. Si vous n'avez pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote..

Le conseil municipal **DECIDE A L'UNANIMITE** le budget primitif annexe de service public administratif « Le Majestic, la fabrique du spectacle vivant »

#### 4 – AFFECTATION DE L’ACTIF DU CINEMA DU BUDGET GENERAL AU BUDGET ANNEXE « LE MAJESTIC.

##### LA FABRIQUE DU SPECTACLE VIVANT »

###### Intervention de Madame Aline MOSSÉ

La commune est propriétaire d'un ensemble immobilier acquis, mais sur le budget général dont l'exploitation va être assurée par une régie directe. Donc afin d'assurer une meilleure traçabilité budgétaire et comptable, il est nécessaire de procéder à son transfert comptable de l'actif du budget général vers l'actif du budget annexe du SPA. Ce transfert vise à garantir une meilleure lisibilité des comptes publics en affectant les biens et charges associées directement au budget du service qui en assure l'exploitation. Il permet également de respecter les principes comptables relatifs à la gestion des biens publics.

Ce transfert n'engendre pas de dépenses supplémentaires pour la commune, mais permet une meilleure affectation des coûts et des amortissements liés à l'exploitation de la salle de spectacle cinématographique. Il s'agit d'une simple opération comptable non budgétaire visant à assurer la cohérence entre le patrimoine communal et les budgets qui en assurent l'exploitation et l'entretien. L'immeuble est actuellement inscrit à l'actif du budget général, pour une valeur nette comptable de 306 500 € qui correspond au premier versement, le solde à payer devant intervenir au plus tard au 31 janvier 2026. Il sera intégré à l'actif du budget annexe du service comptable du service public administratif en régie directe pour la même valeur.

Donc, cette opération donnera lieu à un mouvement comptable entre les comptes d'immobilisation concernés, sous le contrôle du comptable public et en conformité avec les instructions budgétaires et comptables applicables aux collectivités locales.

###### Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Donc, on transfère l'actif ? C'est-à-dire que dans les comptes de l'établissement public administratif figurera en actif la valeur nette de l'immobilisation du cinéma, on est d'accord. Ce qui veut dire que si on engage des travaux derrière, ils devront être portés par l'établissement public administratif. D'où ma question qui n'est pas totalement anodine, vous allez voir où je veux en venir. C'est que si les travaux sont portés par l'établissement public administratif, est-ce qu'il est en mesure de demander des subventions à des collectivités, cela veut dire que ça va être porté par la commune via des versements de subventions. C'est un peu alambiqué tout ça. Donc est ce qu'on avait d'autres moyens ou pas ? La question est peut-être technique pour Monsieur BENHAIEM.

###### Intervention de Monsieur Guillaume BENHAIEM (auxiliaire de séance)

À la différence d'un établissement public, il n'a pas la personnalité morale, donc c'est juste un service public géré en budget annexe pour le suivre. Donc effectivement, si demain il y a des travaux d'importance à réaliser, il faudra soit les faire subventionner par le budget général, soit affecter un emprunt dédié, mais ce n'est pas avec ses ressources propres et il n'a absolument pas la personnalité morale lui permettant de demander les subventions. C'est le conseil municipal qui reste maître des destinées du cinéma.

###### Intervention de Monsieur Alain GRANAT

Le solde à payer s'élève à combien pour 2026 ?

###### Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Non, ça fait 150 000 €, non ?

###### Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Les 306 000 €, c'est la valeur immobilisée. Ce n'est pas la valeur qu'on a payée. On a versé, c'était prévu sur l'acte notarié 300 000 € avant le 31 janvier 2025, 100 000 € avant le 31 janvier 2026.

### **Intervention de Madame Aline MOSSÉ**

J'avais en tête 150 000 €, désolée.

### **Intervention de Monsieur François COMES**

Si vous n'avez pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote.

Le conseil municipal **DECIDE A L'UNANIMITE** l'affectation de l'actif du cinéma du budget général au budget annexe « Le Majestic, la fabrique du spectacle vivant »

### **5 – SUBVENTION DU BUDGET GENERAL AU BUDGET ANNEXE « LE MAJESTIC, LA FABRIQUE DU SPEC-TACLE VIVANT »**

#### **Intervention de Madame Aline MOSSÉ**

Afin de permettre le lancement de l'activité du Majestic, le budget annexe qui dispose donc de l'autonomie financière, ce qui lui affecte un compte et donc une trésorerie spécifique gérée par le service de gestion comptable de Céret, il est nécessaire de lui proposer une subvention de fonctionnement ainsi qu'une subvention d'investissement.

#### **Intervention de Monsieur Guillaume BENHAIEM (auxiliaire de séance)**

Je me permets juste de vous interrompre pour confirmer qu'il s'agit bien d'un solde de 150 000 € au niveau du prix. Ce prix sera payable en totalité à terme pour partie le 31 janvier 2025 à hauteur de 300 000 €, le restant le 31 janvier 2026 à hauteur de 150 000 €.

#### **Intervention de Madame Aline MOSSÉ**

Considérant ce qui précède, il est rappelé que la délibération d'une subvention n'emporte pas son versement automatique. Dès lors, il est proposé que ces subventions soient versées en 2 fois avec

- un acompte de 60% immédiatement. Il faut bien alimenter le compte pour pouvoir ouvrir
- le solde sur présentation de la situation budgétaire de la régie justifiant les dépenses inhérentes aux besoins d'équilibre de la section concernée. On ferait un premier acompte en fonctionnement au chapitre 65 de 20 100 € et le solde serait de 13 400 € pour un total de 33 500€. Et en investissement au chapitre 204, un premier acompte de 11 400 € et pareil le solde selon la situation de 7 600 €, soit un montant de 19 000 €.

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Une question qui me vient spontanément. En fonctionnement, je suppose que la majorité de la somme qui est prévue sur le fonctionnement est pour les emplois, est-ce que vous transférez des emplois ou pas ?

#### **Intervention de Monsieur Guillaume BENHAIEM (auxiliaire de séance)**

On part du principe que pas de personnalité morale pour ce service public, donc du coup on est uniquement sur des organisations, et effectivement on pourrait parler de mise à disposition du personnel et de la refacturation d'un budget à l'autre.

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

On est sur des parts d'équivalent temps plein.

Est-ce que l'on sera obligé comme on avait fait pour l'office du tourisme à un moment de régulariser sur la quote-part de l'emploi réservé à l'activité de l'OPA ou pas. Vous voyez ce que je veux dire au niveau de l'office de tourisme, on avait le directeur de l'office du tourisme qui était à cheval sur 2 postes et on avait fait une partie d'équivalent temps plein sur le budget...

#### Intervention de Monsieur Guillaume BENHAIEM (auxiliaire de séance)

L'idée est la même, c'est à dire de définir de façon prévisionnelle. Là on l'a fait sans avoir l'expérience. Donc on estime à peu près le niveau d'équivalent temps plein qu'on va avoir et pour la partie gestion de la régie, pour la partie diffusion des films, etc.... Effectivement, on fera à la fin de l'année et ce sera soumis au conseil d'exploitation un tableau récapitulatif du nombre d'équivalent temps plein. Et le budget général refacturera au budget annexe. C'est aussi pour ça qu'une délibération du conseil qui attribue une subvention ne signifie pas subvention acquise. Et c'est pour ça qu'on vous a proposé cette formulation au niveau de la délibération afin qu'on puisse se réserver au bout de 6 mois la possibilité de dire il y a réellement besoin de la totalité ou pas réellement besoin.

#### Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

C'est très bien parce qu'on a aucune visibilité là-dessus et le 2<sup>ème</sup> point qui est positif là-dedans c'est qu'en fait il faut montrer aussi à la population et à nos administrés que le cinéma ne coûte pas beaucoup plus et que c'est un jeu d'écriture. Il faudra être à même de démontrer que ça nous a coûté 15/20 000 € sur l'année, mais pas 60 ou 70 de budget. C'est cela qui est intéressant, de montrer que ce n'est pas parce qu'on crée un établissement public administratif que l'on va créer des nouveaux besoins.

#### Intervention de Monsieur François COMES

Il faut qu'on reste raisonnable dans tous les sens.

Si vous n'avez pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote

Le conseil municipal **DECIDE A L'UNANIMITE** la subvention du budget général au budget annexe « Le Majestic, la fabrique du spectacle vivant »

#### 6 – AVENANT AU SERVICE COMMUN DE GESTION DU DISPOSITIF PETITES VILLES DE DEMAIN

##### Intervention de Monsieur François COMES

Vous avez été tous destinataires de cette demande. Il y a une poursuite sur les prochaines années de cette programmation « Petites Villes de Demain ». Cela ne change pas grand-chose car c'est dans la continuité de ce qui existait déjà.

##### Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Juste pour mémoire, qu'est-ce qu'il y a eu comme réalisation grâce à ce dispositif ?

##### Intervention de Monsieur François COMES

Pour les « Petites Villes de Demain », c'est une personne que vous connaissez et qui travaille énormément sur les recherches de subventions, et qui travaille énormément sur les accompagnements de projets sur Le Boulou bien entendu, puisqu'il y a 45% de son activité sur Le Boulou, 45% sur la ville de Céret et 10% sur la communauté de communes.

Il y a des accompagnements de projets qui sont notamment toute la politique revitalisation territoriale qui a été mise en œuvre derrière avec la préfecture etc..., qui provient aussi de ce travail de « Petites Villes de Demain ». Et là il y a des sujets qui viennent parce qu'il y a beaucoup de financements qui viennent grâce à aussi à son travail. Concrètement, il y a eu un travail sur les financements des chantiers d'écoles. Je vois avec la communauté de communes sur les différents projets communautaires qui sont la revitalisation territoriale, sur les aménagements des parcs d'activités. Également, le travail pour le financement de la vidéoprotection dans le cadre du marché qui a été lancé récemment. Et c'est aussi le dispositif « Petites Villes de Demain » qui a lancé et recherché un petit peu les financements, notamment de l'État dans ce domaine-là. Sincèrement, il y en a eu quand même beaucoup avec un travail énorme quand même de suivi de dossiers pour les cofinancer.

### **Intervention de Monsieur Guillaume BENHAIEM (auxiliaire de séance)**

Je suis désolé, je vais tenir un propos administratif et technique. Je suis un peu payé pour ça, vous avez raison. Ce dispositif est le travail qui a été réalisé. Si on est autour de mémoires, je crois depuis quelques années, de 2 000 000 € de subventions, d'investissements acquises, c'est essentiellement lié au travail de montage de dossiers, de définition des programmes et d'aller chercher des subventions. Donc c'est un travail effectivement qui nous a énormément aidé et tout le monde a travaillé à cette réalisation-là. Mais aujourd'hui, cette recherche de financement, les montages de projets, l'assistance à maîtrise d'ouvrage dans la conduite des projets, tout ce sujet-là, ça nous a permis et ça a permis à la ville du Boulou de récupérer une partie des subventions. Pas que, il y a un travail bien sûr politique, un travail lié à la dynamique aussi de toute l'administration, mais effectivement spécifiquement le montage des dossiers de subvention, la recherche des dispositifs de financement et tout cela est lié à ce poste-là.

### **Intervention de Monsieur Stéphane GRAU**

Si j'ai bien compris, vous vouliez énormément l'adhésion au programme « Petites Villes de Demain » et le recrutement d'un personnel affecté à cette mission là à quelque chose qui se fait. En fait vous externalisez quelque chose qui peut se faire en interne, vous le liez énormément aux recherches de subventions pour des projets. « Petites Villes de Demain », Monsieur le Maire parlait de le lier à la revitalisation territoriale sur les centres villes. Pourquoi du coup vous faites le choix en même temps de lancer un appel à manifestation d'intérêt sur des bâtiments publics où des entrepreneurs privés, des porteurs de projets vont probablement répondre, se porter acquéreurs et faire eux-mêmes le travail qui aurait pu être défini en amont dans le cadre de ce programme-là, en concertation avec les équipes municipales et en concertation avec ce que nous, élus la vision que l'on peut avoir de de la ville.

Je trouve que c'est dommage. Finalement, j'étais contre l'appel à manifestation d'intérêt sur les bâtiments publics et les choses qu'on a encore aujourd'hui sur le programme « Petites Villes de Demain » et l'adhésion de la commune à ce programme finalement me conforte dans cette idée.

Pourquoi ne pas travailler dans le cadre de ce programme « Petites Villes de Demain » sur le devenir de nos bâtiments publics dans un projet global d'expansion, de renouvellement urbain du centre-ville et de dynamique porté par l'équipe en place, c'est à dire vous ? Et plutôt partir sur un appel à manifestation d'intérêt. Moi je ne le comprends pas.

Après sur les subventions. Moi, j'ai souvent voté des subventions. Voilà, on a fait appel essentiellement aux collectivités territoriales et on a fait essentiellement appel au fond vert. Voilà ce qui est à la disposition de toutes les communes. Je regarde un peu ce qui se fait dans les communes extérieures. Voilà, les communes font exactement comme nous, ils font appel aux collectivités territoriales, région, département et fond vert ce qui est dans l'air du temps et ce qui est mis à disposition de l'État. Il y a peut-être d'autres moyens de subventions à rechercher. C'est ce que je voulais dire sur le programme « Petites Villes de Demain » qui nous permettrait à mon sens de se dégager peut-être de cet appel à manifestation d'intérêt.

### **Intervention de Monsieur François COMES**

Vous avez raison, vous avez le droit de pas être d'accord avec l'appel à manifestation d'intérêt. Mais ceci étant le programme « Petites Villes de Demain » c'est quand même une disposition qui nous rend énormément service parce que on va chercher justement les subventions dans des domaines qui sont quelquefois très complexes, et qui demandent un complément. Le fond vert vous en avez parlé, qui est essentiellement destiné pour les écoles, a été recherché, massifié un petit peu pour la commune du Boulou notamment, mais pas que. Et je pense que derrière dans la rénovation du centre-ville, il n'y a pas que justement la commune du Boulou et pas que la manifestation d'intérêt, il y a aussi des institutions extérieures qui peuvent aussi revenir un peu sur la rénovation du centre-ville.

### Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Est-ce que les fonds européens ont été sollicités ?

### Intervention de Monsieur François COMES

Les fonds européens sont sollicités, mais il faut savoir que les fonds européens ne se donnent pas à tous les niveaux. C'est très complexe et en plus très long à obtenir. Des fonds européens oui pour le Hub ferroviaire ont été demandés, mais pour des projets internes, c'est très complexe.

### Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

J'avais déjà posé la question pour la REUT, et on m'avait dit que ça n'avait pas été sollicité.

### Intervention de Monsieur François COMES

Pour la REUT, effectivement il y a eu 80% de financement quand même, avec l'ensemble des dispositions des collectivités et notamment la région aussi et le département, et l'agence de l'eau. On a des choses quand même qui avancent bien là-dessus. Donc quelque part il ne faut pas s'inquiéter non plus. Sincèrement si on a 80% de financement je pense que l'on peut être satisfait de la chose.

### Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

J'aurais aimé que vous répondiez un petit peu à l'intervention de Monsieur GRAU sur le lien entre le programme « Petite Villes de Demain », sur la revitalisation territoriale car c'est totalement incompatible avec ce dossier d'intérêt général que vous avez sorti avec la vente envisagée de bâtiments. L'intérêt d'être dans Bourg Centre, tous ces organismes, Bourg Centre, Petite villes de Demain, etc..., c'est d'être accompagné pour justement réfléchir à un nouveau devenir de vieux bâtiments sur le centre historique des villages. Donc on est à fond dans ce thème. Et quelque part, qui nous échappe à tous les niveaux, en matière de recettes mais aussi en matière de gestion. Je trouve dommage et on insiste tous autour de la table, en tout cas dans mon équipe pour vous dire, revenez sur ce dossier. C'est totalement incompatible avec vos engagements politiques. C'est totalement incompatible avec une volonté de revitaliser le centre-ville, et revitaliser le centre-ville, il faut que la mairie garde la main. Il ne faut pas confier cela à des promoteurs particuliers et privés. Parce que là on n'a plus la main sur rien. Donc on vous alerte là-dessus Monsieur le Maire.

### Intervention de Monsieur François COMES

Je suis alerté effectivement et c'est renouvelé. Je pense que ça n'a rien à voir avec ce programme de « Petite Villes de Demain », on est bien d'accord, mais ça complète aussi quand même la capacité de renouvellement du parc vieillissant du cœur de ville. Parce que dans certains cas et on ne vendra pas tous les bâtiments bien évidemment, il y aura des demandes très ciblées dans certains cas et même quelquefois, je dirais par des prestataires de collectivités sociales et cela peut être un plus aussi. Alors à partir de là, je pense que quelque part, on verra et on vous tiendra informés de toute façon de qui va nous répondre. De toute façon, c'est je crois que c'est à la fin du mois. Donc à partir de là, on vous dira un petit peu qui est retenu sur tel et tel projet.

### Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

C'est bien que l'on soit informé. Ce dossier n'a jamais été présenté en conseil municipal, je vous le rappelle, vous deviez nous le projeter. Il y a eu un problème technique et du coup on ne l'a jamais vu. Donc, je vous demanderai si vous me l'autorisez et si vous ne me l'autorisez pas, je vous le demande quand même, de bien vouloir nous l'exposer lors d'un prochain conseil municipal pour que la population ait connaissance de ce que vous envisagez de faire parce qu'il y a énormément de bruit de rues. Les bruits de rues sont très mauvais parce qu'au final on

passe tous pour des gens irresponsables, et moi je n'aime pas, car j'aime bien assumer mes erreurs mais je n'aime pas assumer les erreurs des autres. Donc je pense qu'il faut le présenter, régler votre problème technique de projection et le présenter. Et que vous nous fassiez un point sur les visites que vous avez eues à ce moment-là sur chacun des bâtiments.

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

Je vous propose que sur le prochain conseil municipal, si nous avons un retour et si ce n'est pas le prochain, celui d'après, on trouvera le moyen de vous faire le rendu là-dessus.

#### **Intervention de Monsieur Carlos GREZES**

Je pense que c'est très important de le présenter, car il y a également des associations qui s'inquiètent et il faut penser à tous.

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

Vous avez entièrement raison, et on a répondu au monde associatif aussi, car on essaye de les rassurer.

#### **Intervention de Monsieur Carlos GREZES**

Apparemment, il y a encore des inquiétudes

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

Bien évidemment.

Si vous n'avez pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote

Le conseil municipal **DECIDE A L'UNANIMITE** la convention pour la modification du service programme « Petites Villes de Demain » en service commun « performance de l'action publique en Vallespir »

### **7 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL EN FAVEUR DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE DE CERET (SIS)**

#### **Intervention de Madame Aline MOSSÉ**

C'est le syndicat intercommunal scolaire pour les cantines, je pense que vous vous en avez entendu. Céret a quitté ce syndicat en juillet 2024, et il demeurait dans les effectifs un seul salarié qu'on comptait d'ailleurs accueillir. On a repris donc la présidence du syndicat intercommunal scolaire avec l'objectif quand même d'une dissolution en août 2025 et suite à la dissolution, il serait entièrement repris par le Boulou. A voir si les communes restantes nous suivent ou pas, mais a priori ça a l'air d'être bien parti comme ça.

En attendant, il ne restait qu'un seul salarié. Cette personne a été sollicitée pour une mutation à la communauté de communes du haut Vallespir qui la rapproche grandement de son domicile. Elle quitterait le syndicat intercommunal scolaire le 31 mai prochain. Mais la communauté de communes du haut Vallespir a besoin d'elle rapidement. On les a rencontrés et on s'est mis d'accord de manière à ce qu'elle puisse être mise à disposition à mi-temps, jusqu'à ce qu'elle arrive chez eux et inversement, c'est eux qui la mettraient à disposition jusqu'à fin août à mi-temps également, afin de pouvoir nous aider par la suite.

En attendant, nous avons besoin de personnel. Donc le syndicat intercommunal scolaire fait la demande à la commune du Boulou, d'une mise à disposition à mi-temps sur ce syndicat.

On a trouvé la personne qui correspond bien. Donc voilà, on a fait la demande de cette mise à disposition à la commune avec en principe une mise à disposition complète pour fin août.

### Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Vous avez dit que le syndicat intercommunal scolaire était dissolu en août 2025.  
A partir du 1<sup>er</sup> septembre, comment cela va fonctionner ?

### Intervention de Madame Aline MOSSÉ

C'est Le Boulou qui prend tout en charge.

### Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Ça veut dire quoi ?

### Intervention de Madame Aline MOSSÉ

En fait, le syndicat intercommunal scolaire fait les commandes des repas, les inscriptions, la régie en fait.

### Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Finalement, on gère tout avec un régisseur et comme on faisait auparavant, on revient à ce qui se faisait.

### Intervention de Monsieur Guillaume BENHAIEM (auxiliaire de séance)

Le syndicat intercommunal scolaire qui est un vraiment un vieux syndicat que vous connaissez beaucoup mieux que moi, est géré non pas une compétence mais un service de gestion administrative de la restauration scolaire. Pour autant, il n'était pas compétent en matière de restauration scolaire. L'idée là, c'est effectivement tout le monde a acté le fait que finalement le support juridique que le syndicat n'avait plus lieu d'être, cela fait des années qu'on parle de sa dissolution. La ville de Céret en est sortie et la ville du Boulou a repris la compétence, et que pour gérer ce service, parce qu'il y a des communes qui n'ont pas les moyens humains de pouvoir continuer et le faire avec les communes qui continuent à adhérer par convention au service commun de gestion de restauration scolaire. On refacture le niveau d'équivalent temps plein que nous on met à disposition pour ce service-là.

### Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Et ça c'est une situation que vous pensez pérenne ou c'est provisoirement avant qu'il y ait une réflexion au niveau de la Communauté de communes ? Cela me paraît intéressant quand même. De quitter le syndicat intercommunal scolaire, vous avez annoncé malheureusement sa « mort » au moment du départ de Céret, donc ce n'est pas une surprise que finalement il y a une dissolution du syndicat mais quid après ? Comment vous l'envisagez ? Est-ce que vous discutez avec Céret sur une organisation ?

### Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Ça serait vraiment pour conserver cette compétence. Sinon, on aurait laissé à la communauté de communes tout de suite, on n'aurait pas repris la présidence.

### Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Quand on avait adhéré au syndicat intercommunal scolaire quand et quand vous avez défendu le syndicat intercommunal scolaire au moment où la ville de Céret en est partie, je me rappelle, c'était ici même. Je vous avais dit, Céret s'en va, on perd du poids, donc en matière de mutualisation de moyens, etc..., c'est moins efficace. Donc comment vous l'envisagez derrière ? On reste seul là-dessus c'est ça ?

### Intervention de Monsieur François COMES

On aura de la mutualisation de moyens aussi car il y a quand même des villages autour aussi.

### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Enfin les autres n'ont pas le même niveau de moyens

### **Intervention de Madame Aline MOSSÉ**

Ça permettra de réduire les charges aussi.

### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Donc il y a aucune discussion pour nous éclairer sur le thème. La dernière fois, vous nous avez dit « on travaillera avec Céret pour une structure derrière ». C'est pour ça que je vous pose la question, ce n'est pas un piège. Alors c'est peut-être c'est moi qui l'ai interprété, mais en tout cas on a toujours été au sein d'une même structure, toutes les communes de la Communauté de communes au sein du syndicat intercommunal scolaire, il me paraît évident que l'on avait un intérêt collectif à travailler ensemble. On relancera le débat sur une question diverse, ne vous inquiétez pas.

### **Intervention de Monsieur François COMES**

Si vous n'avez pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote

Le conseil municipal **DECIDE A L'UNANIMITÉ** la convention de mise à disposition de personnel en faveur du syndicat intercommunal scolaire de Céret (SIS)

## **8 – DENOMINATION D'UN ROND POINT**

### **Intervention de Monsieur Jean-Claude FAUCON**

Je rappelle aux membres présents qu'il appartient au conseil municipal de choisir par délibération, le nom à donner aux rues et aux places républiques. La dénomination de voie communale, et principalement à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. Dans le cadre de la valorisation du patrimoine communal et de mise en avant de l'histoire nationale, il est proposé de donner une dénomination au giratoire situé sur la RD 900 à hauteur de la rue de la Méditerranée, du lotissement Sant Marti et de l'établissement du Casino.

La Légion d'honneur incarne les valeurs fondamentales de la République : honneur, engagement, dévouement au service du bien commun. En donnant ce nom au giratoire, la commune souhaite rendre hommage à celles et ceux qui, par leur action et leur dévouement, participent à la grandeur et au rayonnement de la France. Je propose donc à l'ensemble des membres du conseil municipal l'attribution de la dénomination du rond-point situé sur la RD 900 à hauteur de la rue de la Méditerranée, du lotissement Sant Marti et de l'établissement du Casino le **rond-point de la Légion d'Honneur**

### **Intervention de Monsieur François COMES**

Si vous n'avez pas de questions, je vous propose de passer au vote.

Le conseil municipal **DECIDE A L'UNANIMITÉ** la dénomination du rond-point « Légion d'Honneur »

## **9 – MOTION EN FAVEUR DE LA PISCINE COMMUNALE DU BOULOU**

### **Intervention de Monsieur François COMES**

Alors pour commencer, par rapport à toutes discussions à venir, les piscines constituent à la fois un enjeu déterminant tant pour la ville du Boulou, son rayonnement, son attractivité et son cadre de vie, que pour le territoire du Vallespir. Au regard des débats publics actuellement sur ce sujet et de son inscription à l'agenda de la communauté de communes du Vallespir au titre du projet d'espace aquatique communautaire en étude de faisabilité, il est

apparu nécessaire de permettre au conseil municipal de définir une position au regard de l'analyse des enjeux du sujet piscine. Sur le territoire de Vallespir, les communes de Céret et du Boulou disposent d'une piscine fonctionnant uniquement sur la période estivale et dont la construction remonte au plan piscine des années 60. La pratique et l'usage des piscines a évolué et se déclinent en matière de besoins suivant les 3 types d'utilité qui suivent

- le savoir nager des enfants, une règle reprise par l'éducation nationale, c'est important notamment avec la proximité des écoles,
- la compétition sportive parce qu'on a aussi des compétitions et des associations,
- les loisirs ludiques, de santé, de bien être intergénérationnel.

Face à ces nouveaux besoins et au vieillissement des équipements, la communauté de communes a débuté une étude de faisabilité d'un nouveau complexe aquatique aqualudique, positionné entre Céret et Le Boulou. Ce projet est inscrit au projet de territoire de la communauté de communes du Vallespir.

4 scénarios ont donc été proposés dans l'étude de faisabilité présentés par la communauté de communes du Vallespir :

- le scénario 0, situation actuelle - fonctionnement uniquement saisonnier l'été.
- le scénario 1, réhabilitation des piscines du Boulou et de Céret avec transformation pour fonctionnement à l'année.
- le scénario 2, nouvelle piscine interco - fonctionnement à l'année plus remplacement des piscines, du Boulou et de Céret.
- le scénario 2 bis, nouvelle piscine interco fonctionnant à l'année, plus bascule en été sur la piscine du Boulou.

Des débats ont eu lieu, notamment lors de la réunion de restitution de l'étude aux conseillers communautaires, lors du dernier conseil communautaire portant débat d'orientation budgétaire, au cours duquel le projet espace aquatique a de nouveau été débattu. Il a été de nouveau question des conséquences de ce projet sur le devenir de notre équipement municipal. Monsieur Patrick FRANCES a porté une analyse et a défendu le scénario 2 bis qui m'apparaît pleinement correspondre effectivement à une proposition.

Je vous propose de la rejoindre et de la porter ensemble par notre conseil municipal dans la défense du scénario 2 bis, permettant de garantir le maintien de la piscine du Boulou.

Vous avez reçu un rapport de présentation de ce vœu. Je vous propose donc d'en débattre et il me semble enfin que ce scénario répondrait à l'intérêt général de la ville du Boulou ainsi qu'à l'attractivité du Vallespir. Voilà donc si vous avez d'autres questionnements par rapport à ce que je viens de dénoncer, on peut discuter et croiser si vous voulez.

### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Déjà je vous remercie de m'attribuer un petit peu de mérite sur mon positionnement en communauté de communes, c'est plutôt agréable à entendre. Comme quoi l'opposition peut travailler avec la majorité quand on est entre gens de bonne composition et intelligents.

Ce que j'aimerais dire quand même, c'est que sur le fond, je suis convaincu que cette motion n'a pas sa place. Pourquoi ? Parce que ce positionnement politique, il fallait l'avoir depuis plusieurs années. On n'a pas été assez fort en communauté des communes, on n'a pas été assez fort devant Céret. Et quand je dis « on », je suis bien obligé de dire « vous », notamment en matière de pouvoirs du Maire.

Alors cette motion arrive après une espèce de capharnaüm, un positionnement des uns et des autres, des rumeurs qui disaient tout et n'importe quoi sur le devenir de la piscine. Certains pensaient qu'elle fermerait en 2025, d'autres qu'elle ne fermerait pas, d'autres qu'elle serait couverte. Je crois que l'on n'a pas été bon collectivement sur ce dossier. Cette motion sur la forme me paraît peu judicieuse parce que l'on n'a pas tellement appuyé oralement,

on ne l'a pas appuyé politiquement, on ne l'a pas appuyé au niveau des influences et de ce qu'on devait affirmer auprès de Céret à affirmer le besoin que l'on avait en tant que ville classée station de tourisme, en tant que ville thermale. Aussi lié au fait qu'on ait une affluence sur la commune du Boulou qui était 3 fois supérieure à celle de Céret. Donc tout ça était des forces qu'il fallait qu'on mette en avant.

Elle arrive un peu tard, mais elle a le mérite d'exister, donc je dirais que c'est un moindre mal. Il est évident que sur ce scénario 2 bis, qui est pour moi la seule solution envisageable en l'état, parce que le président de la communauté des communes a été clair, la piscine se fera, ça a été clair et net. Le projet de territoire été voté à l'unanimité. Je suis ravi que le fait d'avoir porté ce scénario 2 bis en communauté de communes ait fait qu'au moins on a parlé d'une seule voix, donc c'est intéressant et je crois qu'il était temps sur ces dossiers importants. Après, je pense qu'il va y avoir un peu de surprise au niveau de la communauté de communes sur notre positionnement. Ce qui est intéressant quand même et je finirai là-dessus, c'est qu'au moins on soutient un seul scénario, celui qu'on a soutenu en communauté de communes. On a de la cohérence à ce niveau-là. Après, comment cela va être reçu, je ne sais pas.

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

Merci bien. Il faut savoir quand même qu'effectivement c'est indispensable d'avoir cette vision commune à la fois sur notre positionnement communal et territorial. Et je crois que c'est quand même relativement important aussi pour l'attractivité de notre cité thermale et touristique bien entendu, et de ce côté-là ça va compléter aussi sur notre territoire du Vallespir. Alors oui, ça arrive peut-être un peu tardivement, mais ça arrive, ça montre aussi quand même une répétition de ce qui a été évoqué déjà. Et cette unité de pensée va commencer effectivement à montrer un peu notre force par rapport à la Communauté de communes.

#### **Intervention de Monsieur Carlos GREZES**

Oui, c'est également ma position ce scénario 2 bis. Malheureusement il ne me satisfait pas non plus totalement. Et honnêtement je vais vous dire, je n'y crois pas. Parce que quand la piscine intercommunale sera mise en place, avec les millions que cela va nous coûter, je vois mal comment elle fermerait l'été en notre profit. Moi, je n'y crois pas. Je voterai pour ce scénario, parce que l'on n'a pas mieux, mais je n'y crois pas du tout.

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

Globalement vous avez entendu quand même qu'on est encore en étude de faisabilité donc tout va encore évoluer. Et il n'y a rien de fait encore à cette heure-ci. Par contre notre piscine elle tourne encore, elle est encore active, elle va encore fonctionner l'été prochain. Et là, c'est quelque chose qui est effectif et qui va encore durer un certain temps.

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

En réponse à ce que dit Monsieur GREZES, le scénario 2 bis n'envisage pas une concurrence entre les établissements, il faut quand même le préciser. Pour ceux qui ne le savent pas, c'est à dire quasiment 80% de la population, quand on ouvrira celle du Boulou sur la saison estivale, la piscine intercommunale dans le scénario 2 bis ferme. Cela présente différents avantages qui ne sont pas forcément indiqués ici, mais qui reprend finalement les éléments que j'ai soutenus en conseil communautaire. Le premier avantage, c'est de réduire le coût de financement de l'investissement de la piscine. Quand on finance la possibilité de la découvrir, il faut le payer. Donc ça s'est estimé entre 400 et 500 000€ de moins à la charge de la communauté de communes et 500 000€, ce n'est pas une paille, premier élément. Deuxième élément, le fait d'ouvrir notre équipement sur la période estivale va nous permettre de pouvoir mutualiser tout le personnel, c'est à dire que le personnel qui sera à l'année sur la communauté de communes sera dédié sur la période d'ouverture de la piscine du Boulou, à notre établissement, donc, cela coûtera nettement moins d'argent.

### Intervention de Monsieur François COMES

Petite parenthèse, il y a peut-être des congés pour les personnels

### Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Oui, je l'ai dit, en matière de gestion c'est toujours intéressant.

Troisième élément, il y a une mutualisation de moyens techniques, c'est à dire ils vont développer tout ce qui est aqua bike, aquagym, etc..., nous on est déjà équipé. C'est de l'argent en moins et il faut se rendre compte d'une chose, c'est que quand on est boulounencs, qu'on est contribuable au Boulou, mais on est aussi contribuable à la communauté de communes, donc on paye. Bon, le scénario 2 bis est le seul à mon avis plausible parce que c'est le seul où les boulounencs vont contribuer à la construction d'une piscine intercommunale, à son fonctionnement mais c'est tout, c'est à dire on ne va pas porter nous notre déficit de fonctionnement de la piscine municipale, dans ce cas-là, c'est pour ça que j'ai défendu ce projet.

Le dernier point, et pas des moindres. On a un équipement qui a été refait y a 7 ans. Je l'ai indiqué quand l'étude de faisabilité nous a été présentée. L'étude de faisabilité a essayé un peu maladroitement je l'avoue, de prouver que les 2 équipements étaient obsolètes. Donc en indiquant que la profondeur était de 3 mètres, qu'il n'y avait pas de demande de chauffage, il n'y avait pas ci, il n'y avait pas ça, ce qui était totalement erroné concernant notre établissement. Je l'ai mis en avant conseil communautaire, et le constat par les élus communautaires a été « OK, vous avez raison, on n'est pas sur 2 équipements similaires ».

Voilà donc pour montrer que notre équipement a tout son avenir. Je crois qu'il faudra le soutenir à partir de 2026 en communauté de communes et le soutenir avec plus de force, peut-être, c'est le premier point. Et je ne partage pas l'inquiétude de Monsieur GREZES dans la mesure où j'ai proposé aussi en communauté de communes que s'il y a une remise du bâtiment, c'est à dire de l'établissement à la communauté de communes fin 2028 pour un fonctionnement en 2029, la commune se sera acquittée d'un audit en fonctionnement, aura fait le nécessaire pour éviter un transfert coûteux à la communauté de communes. Il n'y a aucune raison que notre établissement ferme. Pourquoi ? Parce que logiquement, si les élus communautaires acceptent notre proposition, ils ne pourront pas les découvrir l'été, donc il n'y aura pas de piscine découverte sur notre canton, donc ils ne fermeront pas celle du Boulou. Voilà les arguments.

### Intervention de Monsieur Carlos GREZES

Arguments que j'entends tout à fait, mais je n'y crois pas malheureusement non. Alors je suis pour parce qu'à défaut on n'a pas mieux. Mais malheureusement comme je vous disais, ils font une belle piscine qui va coûter une fortune et ce n'est pas pour la fermer l'été.

J'entends tout ce que vous dites. Je suis d'accord avec vous bien sûr, et par contre il faudra défendre notre piscine fermement, tous ensemble, parce qu'on va avoir des surprises. Je vous le dis.

### Intervention de Monsieur François COMES

Comme je le disais tout à l'heure, on est encore en étude de faisabilité. Donc toutes ces choses-là on les verra après 2026 bien entendu.

### Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Oui et non, monsieur le Maire car il y a la maîtrise d'œuvre engagée en 2025. Donc, il ne faut pas s'endormir.

### Intervention de Monsieur François COMES

Qu'est-ce qu'elle va sortir, un APS avant la fin de l'année ?

### Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Oui, probablement.

### **Intervention de Monsieur François COMES**

Ce que je tiens à dire là-dessus, c'est qu'effectivement on appuie cette motion que l'on va transmettre. Et dès la semaine prochaine, on communiquera à la communauté de communes, et on en rediscutera bien entendu avec les maires de la communauté de communes.

### **Intervention de Monsieur Alain GRANAT**

Est-ce que l'on a une autre solution que ça ?

### **Intervention de Monsieur François COMES**

À cette heure-ci il n'y en a pas d'autres solutions.

### **Intervention de Monsieur Alain GRANAT**

Cette solution, c'est la moins pire, je suis d'accord, tout le monde est d'accord. Mais est-ce que nous sommes obligés de dire oui à la communauté de communes ?

### **Intervention de Monsieur François COMES**

Alors je vous rappelle que pour la piscine du Boulou, il y a un budget quand même de travail si on voulait la faire couverte qui est en deçà de la réalité à mon sens, pour deux raisons.

### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Ce n'est pas vrai, c'est incroyable de ne pas défendre sa commune.

### **Intervention de Monsieur François COMES**

J'ai le droit de dire quand même la réalité. Alors simplement, sachez bien sûr qu'il y a des dômes, donc c'est couvert mais ce n'est pas déshumidifié dedans donc il faut travailler sur la déshumidification, ça a un coût et ça ne se fait pas directement sur ce genre de d'opération. Les dômes ne sont pas motorisés à cette heure-ci, donc il faut retravailler aussi là-dessus. Et puis qu'enfin les vestiaires ne sont pas isolés. Donc là aussi il y a quand même des sujets aussi de récurrents à retravailler sur la faisabilité et l'accueil du public bien entendu. Mais bien sûr on peut travailler là-dessus en complément. On reste malgré tout sur un ouvrage qui à l'été reste fonctionnel et accueille vraiment du public. On l'a vu, c'est 3 fois plus de public qu'à Céret quand même.

### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Si je peux me permettre de vous répondre, en tout cas de vous faire part de mon ressenti. L'étude a prévu la possibilité de couvrir les 2 piscines, il faut le savoir. Les coûts estimés sur Le Boulou, et c'est pour ça que je faisais les gros yeux, pour qu'elles soient opérationnelles toute l'année c'était 3 000 000€ hors taxe. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est le bureau d'études, 3 000 000€ hors taxe. La piscine couverte va coûter entre 10 et 12 000 000€ hors taxe d'investissement. La piscine de Céret si la solution de la couvrir avait été envisagée, c'est 7 000 000€ hors taxe. Vous voyez bien qu'avec une même longueur de bassin, ou un même nombre de bassins, la différence entre 3 et 7 000 000€, ça prouve que pour la piscine du Boulou, il y a eu moins à faire.

La possibilité que sur laquelle je me serais battu, si j'avais eu l'occasion de pouvoir le faire, ça aurait été de dire, on couvre notre piscine du Boulou pour la faire devenir intercommunale, mais c'est trop tard. Ce scénario-là, il est mort et enterré, il fallait se battre dès 2020, là-dessus. Maintenant, c'est trop tard. Pour éviter une fermeture de notre piscine et pour éviter qu'on ait une gestion municipale, on assume un déficit de fonctionnement sur la piscine communale, il faut à tout prix pouvoir assumer et assurer ce transfert à la communauté de communes.

### Intervention de Monsieur Alain GRANAT

Non, je voulais que les chiffres soient confirmés parce que cela veut dire quand même une piscine intercommunale à 15 000 000 €. Ne faut pas se leurrer, et dont la moitié sera payée par les gens du boulou. Je ne parle pas du budget communal mais c'est quand même une somme importante. Il va falloir encore emprunter quelque part.

### Intervention de Monsieur François COMES

Cela fait partie des sujets à venir effectivement après 2026 et on n'en est pas là encore.

### Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Faut arrêter. C'est là-dessus que l'on n'arrive pas à s'entendre Monsieur le Maire. Il faut arrêter de dire « on y reviendra », car on n'y reviendra pas.

### Intervention de Monsieur Alain GRANAT

C'est maintenant.

### Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Une fois que la décision politique est prise, et c'est le cas, la piscine se fera. Moi je crois Monsieur GRANAT que l'on a besoin, et quand je dis « on », c'est le territoire qui a besoin d'un équipement central, notamment pour tout l'apprentissage des scolaires et collèges, lycées, etc..., car quand même la majorité des établissements se situe après Le Boulou, pas avant. Donc il est logique que l'équipement intercommunal soit beaucoup plus central que sur la commune, car une fois de plus c'est trop tard. On aurait pu se battre en son temps, mais là c'est trop tard.

Moi, je soutiens cette piscine intercommunale. Pourquoi ? Parce que dans le plan de financement, et je le défends, le plan de financement, parce que je l'ai regardé attentivement au moment du débat d'orientation budgétaire. Le plan de financement de l'interco, c'est qu'ils ont réduit à zéro l'emprunt des 3 derniers exercices, enfin les 2 derniers plus celui-ci normalement. Donc ça veut dire que l'on se prépare à pouvoir financer un équipement de ce coût, c'est le premier élément.

Après il y a quand même une attente de subvention qui est entre 30 et 40%, je crois que cela nous a été dit. Donc il ne faut pas faire peur à la population. Je crois que l'on mérite quand même que ce soit le Vallespir et le haut Vallespir, on mérite d'avoir une piscine couverte. Moi, j'en suis convaincu. Une piscine qui soit vertueuse en matière d'écologie, en matière de consommation de fluide, d'électricité, etc..., car maintenant ce sont des obligations qui vont s'imposer à nous. Si elle n'est pas au Boulou, elle profitera quand même aux boulounecqs. Du moment que l'on conserve notre établissement pour les périodes habituelles, je crois qu'il ne faut pas avoir peur de cet investissement. Voilà, mon opinion.

### Intervention de Monsieur Alain GRANAT

C'est là où peut être on divergerait un peu dans la mesure où je pense qu'effectivement, à moyen terme, dès que la piscine sera faite, tôt ou tard, il y aura des tiroirs vides et il faudra fermer la piscine au Boulou. C'est ce que je crains.

### Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Tôt ou tard, c'est 2035. Elle aura bien vécu. C'est un équipement comme le cinéma qui devient obsolète au bout de 15, 20 ans. Les travaux auront été amortis.

### Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Vous me voyez, moi, défendre un projet intercommunal alors que je suis censé être dans l'opposition ? Cela veut dire que ce projet-là a été plutôt bien étudié, bien ficelé. La proximité pour les autres communes Mauveillas, Reynès, le Perthus, Saint Jean, etc..., fait que l'emplacement se justifie. En tout cas, c'est mon opinion.

### **Intervention de Monsieur François COMES**

Si vous n'avez pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote

Le conseil municipal **DECIDE A L'UNANIMITE** la motion en faveur de la piscine communale du Boulou

### **Intervention de Monsieur François COMES**

Je vous remercie du fond du cœur pour cette unanimité. Et puis on en reparle bien entendu avec les intéressés très prochainement.

### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Juste une question sur le tableau des droits de non-préemption. Il y a quand même la parcelle à X 10 qui fait la bagatelle de 22 432 m<sup>2</sup>, je suppose que c'est l'ancien hôtel « Le Domitien ». Et quand je dis je suppose, j'en suis sûr, j'ai vérifié. Quand il y a une vente sur la commune de ce type-là de 2 hectares, en général on doit être capable quand on est dans la majorité de savoir ce que c'est. Je suis sérieux. Il y a des habitants dans notre village, il n'y a pas que des conseillers municipaux.

Moi je reprends le tableau que l'on nous a donné. Pour moi cela ne fait pas 2 hectares, mais autour d'1 hectare. Nous n'aurons pas la réponse ce soir.

### **Intervention de Monsieur François COMES**

Si je peux me permettre, c'est une information la parcelle de l'hôtel « Le Domitien ». C'est le crédit-bail des banquiers de Paris.

A l'issue du Conseil Municipal, *hors séance*, il a été procédé au tirage au sort des jurés d'assises.

**Monsieur François COMES procède, comme chaque année, au tirage au sort des douze jurés d'assises. Il convient de désigner quinze membres car certaines personnes peuvent se désister.**

**L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 19 heures 40**

La secrétaire de séance,

Aline MOSSÉ

Le Maire,

François COMES

